

**Définition les critères donnant accès à la transition « pilotage depuis la place arrière ».**

Les critères suivant pour prétendre à la transition « pilotage depuis la place arrière » ont été définis.

1. Etre titulaire de l'extension pour le vol avec passager.
2. Un minimum de 200 heures de vol comme commandant de bord depuis la licence de pilote de planeur est requis.
3. Le baromètre d'entraînement doit être dans le vert.
4. Pour obtenir la transition, le candidat doit démontrer qu'il est en mesure d'effectuer avec succès et depuis la place arrière les épreuves exigées pour l'obtention de la licence de pilote de planeur.
5. Il n'y a pas de cursus de formation minimum défini. La réussite du point 4 fait fois.
6. Le titulaire de la transition effectuera les vols de contrôles de début de saison depuis la place arrière.

Délai d'application : de suite

Le chef moniteur  
Gérald Matthey

Le Chef d'école  
Thierry Schafer